

FONDS IMPACT 2024

[Mail : fonds@fronrunnersparis.org](mailto:fonds@fronrunnersparis.org)

Objet

Le fonds Impact 2024 doit permettre l'inclusion de toutes les personnes adhérentes ou souhaitant adhérer aux Front Runners de Paris, notamment celles qui sont éloignées de la pratique sportive. Il fait partie du projet "Toutes et tous en course !" des Front Runners de Paris, lauréat de l'appel à projet Impact 2024 de l'Agence nationale du Sport.

Dotation du fonds

Le fonds Impact 2024 a une dotation de 3 000 euros pour la saison 2024-2025.

Le montant de l'aide apportée par ce fonds est plafonné à 100 euros par personne pour la saison 2024-2025. S'il semble nécessaire de dépasser ce plafond, les personnes gestionnaires du fonds devront obtenir la validation du Conseil d'Administration (CA) de l'association des Front Runners de Paris.

Détails des actions permises par le fonds

Le fonds Impact 2024 a vocation à aider les personnes en participant, en totalité ou en partie, aux dépenses suivantes :

- l'adhésion à l'association des Front Runners de Paris,
- l'achat d'équipement sportif (chaussures, brassière, sac de trail, maillot technique, ...),
- l'achat de dossards pour participer à des courses ou trails inscrits au programme officiel de l'association,
- séjour et trajet pour participer à un week-end organisé par le club (course, trail, ski),
- la participation à une activité culturelle ou festive organisée par le club (soirée de rentrée, pièce de théâtre, ...).

Personnes gestionnaires du fonds

Le fonds Impact 2024 est géré par quatre personnes membres du CA des Front Runners de Paris, élues par le CA, dont la personne trésorière de l'association. Il s'agit de :

- Jérôme A. (trésorier)
- Julien B. (responsable du pôle inclusion et militantisme)
- Benjamin C. (responsable de la subvention Impact 2024)
- Laura M. (vice-présidente)

Les autres personnes membres du CA ne sont pas tenues au courant du nom des personnes demandeuses, du détail des demandes, des discussions entre les personnes gestionnaires et du montant individuel des aides apportées par le fonds.

A chaque conseil d'administration, les personnes gestionnaires feront un bilan anonyme des dépenses du fonds. Si les personnes gestionnaires sont en difficulté pour statuer sur une demande, ils peuvent demander l'avis de l'ensemble du CA, sans citer le nom de la personne demandeuse et en veillant à ne pas donner d'élément qui permettrait de l'identifier, même indirectement.

Qui peut bénéficier du fonds ?

A part pour l'aide à l'adhésion, il est nécessaire d'être adhérent aux Front Runners de Paris afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des aides proposées par le fonds. Toute personne peut demander de bénéficier du fonds si elle estime être en difficulté financière pour participer à la vie de l'association.

La décision de verser, en totalité ou en partie, ou de ne pas verser d'aide, revient aux personnes gestionnaires du fonds Impact 2024. Pour ce faire, elles peuvent demander des justificatifs ou des informations à la personne demandeuse (justificatif de France Travail, copie d'une carte étudiante, justificatif de bourse, document officiel justifiant le statut de réfugié, le dernier avis d'imposition, des bulletins de salaire, une attestation sur l'honneur...). Chaque situation sera étudiée soigneusement, sur la base de critères financiers.

Il n'est pas possible de contester la décision des personnes gestionnaires. Si les documents demandés ne sont pas fournis ou ne sont pas concluants, la demande sera refusée. Même si une demande est refusée, il est possible d'en refaire une en cas de changement de situation

Comment bénéficier du fonds ?

Toute demande doit être faite :

- par mail à l'adresse fonds@fronrunnersparis.org,
- ou à défaut par écrit avec remise en main propre auprès d'une des quatre personnes gestionnaires du fonds.

Les demandes sont traitées par date de réception par les personnes gestionnaires jusqu'à épuisement du fonds.

En fonction de la personne bénéficiaire et de la demande, l'aide sera versée sur le compte de la personne bénéficiaire (grâce à un RIB) ou la dépense sera payée par l'association directement. Les personnes gestionnaires du fonds pourront aussi proposer un échelonnement des paiements.

Quelques exemples de demandes

Bonjour,

Je sollicite l'aide du fonds Impact afin d'adhérer aux Front Runners de Paris et de pouvoir m'équiper avec des chaussures de course à pied. Je suis étudiant bénéficiaire d'une bourse, je peux vous fournir mon justificatif en pièce jointe.

Cordialement.

Salut,

Mon rêve est de pouvoir courir le marathon de Paris. Je ne suis pas au chômage ni étudiante, mais je n'ai pas les moyens de pouvoir acheter un dossard (à plus de 150 euros !). J'aimerais donc savoir si je pouvais bénéficier du fonds Impact pour me donner un coup de pouce ?

Merci à vous.

Bonjour,

J'aimerais pouvoir participer au week-end organisé par les Front Runners de Paris pour le Munster Trail mais je n'ai pas les moyens de payer à la fois le dossard (40€), l'hôtel (60€/nuit) et le train (120€ A/R). Puis-je bénéficier du fonds pour une partie de cet événement Front sachant que je suis actuellement au chômage (justificatif en pièce jointe) ?

Bien à vous.